

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-683730

132633

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 8326 Société :			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : DRIOUTCH SELMA			
Date de naissance : 13/06/65			
Adresse : 97 RUE IMAI MOUSLIM 04551			
Tél. : 066 83 36 326 Total des frais engagés : 600+ Dhs			

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin	
DR BELLOUL LAMA	
Dermatologue - Vénérologue	
Rue de l'Atlas Cite des Jeunes, 101	
Appt 11-22 Casablanca 22901678	
Date de consultation : 08/02/2022	Age : 31/12/00
Nom et prénom du malade	
DR BELLOUL LAMA	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint	
Nature de la maladie : Dermatose <input type="checkbox"/> Enfant	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 21/02/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/08/22	extrahto	400 Dhs		INP SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE SOCIALE - CASABLANCA CITE DES JEUNES - 22000 CASABLANCA T 0522 99 64 10
	de mao- bypols.			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ABOUDABI 9,Rue des Bouvreuils Oasis Casablanca Tél: 0522 99 64 10	31-08-22	343,10

ANALYSES - RADIographies

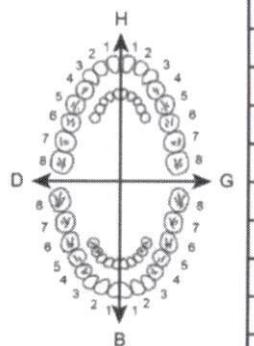
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

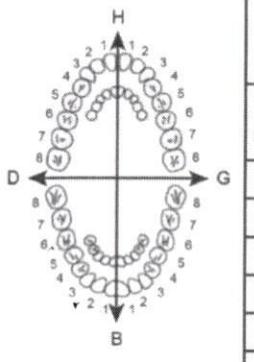
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Lamia BELLOUL

Spécialiste des maladies et chirurgie de la peau,
de l'ongle, du cuir chevelu et des maladies
sexuellement transmissibles, Médecine Esthétique,
Cosmétologie, Allergologie, Laser



الدكتورة لمياء بلو

اختصاصية في أمراض وجراحة الجلد،
الأظافر، الشعر والأمراض التناسلية
طب التجميل - التجاعيد والحساسية
اللазير

DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE

ن° ١٦ Dr iouch : Selma
Casablanca 21/09/2022
Note d'honoraires

Extraction de
micobactéries ~~Hypoth~~

Dr BELLOUL LAYLA
Dermatologue - Venerologue
Rue de l'Atlas Cité des Jeunes Appart 11
Tél. 05 22 90 75 75 / 05 22 76 15 15
CIL - Casablanca

imm. 3, Appt 11, Cité des Jeunes, rue de l'Atlas CIL, Casablanca 20210

إقامة الشباب - زنقة الأطلس سينال عمارة رقم 3 - الشقة 11 - الدار البيضاء 20210

l_belloul@hotmail.com 05 22 90 75 / 5 - 05 22 90 76 76 - 06 13 702 151

Spécialiste des maladies et chirurgie
de la peau, de l'ongle, du cuir chevelu
Maladies sexuellement transmissibles
Médecine Esthétique, Cosmétologie
Allergologie - Laser



الدكتورة لمياء بلو

إخلاصية في أمراض وجراحة الجلد
الأظافر، الشعر والأمراض التناسلية
طب التجميل - التجاعيد والحساسية
اللазير



DFRMATOLOGUE - VENEREOLOGUE

Maphar
Bd Alkilia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30

P.P.V : 289,00 DH



Casablanca, le :

31/08/2022

LARIMABAK 0.9%

Collyre 10 ml - P.P.V : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amine DAoudi

S.V

Mme Driouch Selma

1) Curacne 20 mg
289,00 1cp/j 20 mg
avis

2) Diore 35 21j, 1cp/j S.V
avis

3) Baue tene codexia
x 4/ j

4) Leunaback collyre
8 gte x 1 j S.V

343709 Imm. 3, Appt. 11, Cité des Jeunes, rue de l'Atlas, CIL - Casablanca 20210
إقامة الشباب - زنقة الأطلس، سينال عمارة رقم 3، شقة - 11 الدار البيضاء 20210



l_belloul@hotmail.com

05 22 90 7

05 22 90 76 76